

LES RENCONTRES D'OSCAR :

LE RENDEZ-VOUS MENSUEL DES ASSOCIATIONS



#6 - MERCREDI 20 OCTOBRE 2021

LES AIDANTS

Intervenante :

- Sixtine JARDÉ - Chargée de mission médico-sociale dédiée aux maladies rares

1 - Aspects législatifs

« Aidant, aidante, nom commun d'une « personne qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne », selon l'article 51 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

2 - Les différents types de congés

Le congé de proche aidant

- 3 mois, renouvellement possible jusqu'à 1 an sur l'ensemble de la carrière du salarié
- Son montant journalier est de 43,87 € à 52,13 € pour une personne seule

La demande doit être faite auprès de l'employeur en précisant les éléments suivants :

- Volonté du salarié de suspendre son contrat de travail pour bénéficier du congé de proche aidant, date du départ en congé

Le congé de solidarité familiale

- 3 mois renouvelable une fois, continu ou fractionné
- Formulaire cerfa à envoyer à la CAF + attestation remplie par l'employeur

Congé pour l'annonce de la survenue d'un handicap

- Objet d'accords collectifs
- Sans accord : 2 jours rémunérés au minimum

Congés supplémentaires

- Objet d'accords collectifs, sans accord : 2 jours de congés payés supplémentaires par an, par enfant à charge
- Spécificité : Possibilité de poser plus de 24 jours de congés consécutifs pour les salariés « justifiant de la présence, au sein du foyer, d'un enfant ou adulte handicapé »
- Don de jours de repos à un collègue, parent d'un enfant gravement malade
- Don de ses jours de repos à une personne ayant le même employeur que lui dès lors que ce collègue assume la charge d'un enfant de moins de 20 ans gravement malade.
- 90 jours



3 -Les différents types d'allocations

Allocation journalière de présence parentale (AJPP)

- Durée : 310 jours ouvrables sur 3 ans
- Montant quotidien : 52,13 €, pour une demi-journée : 21,94 €
- Démarche : Demande d'AJPP à faire auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) la PCH

Dédommager un aidant familial

- Vous pouvez utiliser la PCH pour dédommager un aidant familial qui ne peut pas être rémunéré au titre de l'aide à domicile
- Il ne doit pas avoir de lien de subordination
- C'est une somme d'argent et non un salaire
- Son montant est calculé sur la base de 50 % du Smic horaire net

4 – Les autres formes d'aides

Les avantages de la carte mobilité inclusion

- Si la personne aidée est titulaire de la carte mobilité inclusion, l'accompagnant bénéficie des mêmes avantages durant les déplacements, loisirs ...

L'APA

- L'Apa peut être utilisée pour rémunérer une aide à domicile ou payer un prestataire de services
- Vous pouvez rémunérer n'importe quelle personne en tant qu'aide à domicile, sauf si cette personne est la personne avec laquelle vous vivez en couple : Mariage, Pacs ou concubinage (union libre)
- Cette personne sera alors employée en tant qu'aide à domicile et vous devenez particulier employeur
- Vos démarches de déclaration des salaires à l'Urssaf doivent être réalisées au moyen du césu

La retraite des aidants

L'affiliation gratuite permet à l'aidant, pendant la période durant laquelle il s'occupe de la personne, de valider des trimestres sans verser des cotisations auprès de sa caisse de retraite ; celle-ci est sans condition de ressources depuis le 1er février 2014

L'enfant handicapé doit : être atteint d'une incapacité permanente d'au moins 80% ne pas être admis dans un internat

L'adulte handicapé doit : être atteint d'une incapacité permanente d'au moins 80%

5 – Les différentes formes d'accueil

Famille d'accueil - www.famidac.fr

La personne en situation de handicap est accueillie au sein d'une famille agréée auprès du Conseil Départemental.

Hébergement temporaire en établissement - www.accueil-temporaire.com

L'hébergement temporaire permet d'accueillir une personne en situation de handicap de plusieurs jours à plusieurs semaines, le week-end ou encore la nuit.

Cet accueil temporaire en établissement est limité à 90 jours par an.



Accueil de jour - www.accueil-temporaire.com/trouver-place

L'accueil de jour propose un accueil à la journée, une à plusieurs semaines, pour les personnes vivant à domicile.

Vacances Répit Familles - www.vrf.fr

L'aidant et la personne accompagnée sont accueillis ensemble en vacances de manière différenciée.

Outils de travail disponible notamment pour les assistantes sociales qui réunit 16000 coordonnées d'établissements (fournisseurs, association, vacances et établissements classés par département) : www.guideneret.com, trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/

6 - Réseaux et structures associatives et/ou communautaires

L'association française des aidants - www.aidants.fr

Elle organise :

- des ateliers de santé
- des cafés des aidants afin de les soulager, en lien avec un travailleur social et un psychologue
- propose sur son site une carte d'urgence pour l'aidant. En cas de problème (accident, ...) de l'aidant, cette carte permet d'informer de ses responsabilités afin qu'un relai soit mis en place (coordonnées d'une personne ou d'un service à contacter sur la carte)

Communautés 360 - Numéro unique : 0 800 360 360

Les équipes se déploient sur tout le territoire pour proposer un service de proximité, proche de votre domicile, afin de gagner en efficacité, trouver des solutions plus adaptées à vos besoins, accéder à vos soins plus facilement.

Ma boussole - maboussoleaidants.fr

Réseau social qui propose un espace pour échanger, communiquer et s'entraider. Des solutions pratiques et économiques pour faciliter le quotidien des aidants proches et de leur proche fragilisés.

La compagnie des aidants - lacompaniedesaidants.org

Un réseau d'entraide et d'échanges pour les aidants.

La maison des aidants - www.lamaisondesaidants.com

Il existe dans certains départements des Maisons des Aidants qui proposent un appui aux démarches notamment, de même que des informations utiles pour aider son proche et mieux vivre sa vie d'aidant.

Vivre FM 93.9 - www.vivrefm.com

Radio gérée par l'Association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information.

Pôle de ressources en éducation thérapeutique du patient - poletp.fr

Des programmes d'éducation thérapeutique consacrés aux aidants.

Se renseigner sur les initiatives locales (annuaire) auprès de : solidarites-sante.gouv.fr